



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24425
12 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations du Conseil de sécurité tenues le 12 août 1992, le Président du Conseil a fait, au nom des membres de ce dernier, la déclaration suivante aux médias à propos de la question intitulée "La situation concernant l'Afghanistan" :

"Les membres du Conseil de sécurité se déclarent préoccupés au plus haut point par les combats de grande envergure qui ont éclaté à Kaboul et ont déjà causé de lourdes pertes humaines et matérielles, frappant notamment les missions étrangères et leur personnel.

Les membres du Conseil de sécurité engagent instamment le Gouvernement afghan à prendre toutes les mesures voulues pour garantir la sûreté et la sécurité de toutes les missions diplomatiques et internationales, ainsi que de leur personnel à Kaboul, et demande à tous ceux qui sont impliqués dans les hostilités de mettre fin à celles-ci et de créer les conditions nécessaires pour assurer l'évacuation sans danger du personnel étranger."
